



## Communiqué de presse

**Les organisations syndicales et associations de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) dénoncent l'interdiction de la manifestation prévue à Paris le mardi 24 novembre contre la loi de programmation de la recherche. Elles appellent, dans le respect des règles sanitaires demandées, à participer massivement au rassemblement autorisé place Jussieu à 14h « pour que la Loi de programmation de la recherche reste lettre morte ».**

La direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris a interdit la manifestation organisée par les syndicats et associations de l'ESR le 24 novembre, qui devait prendre la forme d'un défilé reliant la place Jussieu à la rue de Varennes. Elle a accordée uniquement une autorisation pour un rassemblement place Jussieu à 14h.

Elle indique que cette restriction de la liberté de manifestation prend appui sur « un avis sanitaire sur les manifestations revendicatives rendu le 9 novembre 2020 », par lequel « le directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France considère que seules les participations organisées de manière statique sont susceptibles d'éviter le brassage des populations et donc de prévenir la propagation du virus, ou du moins la ralentir fortement ». Une interdiction générale des défilés et cortèges aurait donc été établie en Île-de-France le 9 novembre, sans que nul n'en ait été informé et sur la seule base d'un « avis sanitaire » du directeur général de l'agence régionale de santé ?

Comment croire que confiner des manifestant·es sur une place est moins risqué sur le plan sanitaire qu'un défilé dans les rues de Paris ? Nous rappelons que le 13 octobre une manifestation du personnel de l'ESR à Paris a pu se dérouler dans de très bonnes conditions et dans le respect des règles sanitaires avec accord de la préfecture de police de Paris.

Nous ne comprenons pas cette décision qui outrepassé les pouvoirs que la loi reconnaît au préfet d'interdire une manifestation précisément déterminée, s'il considère, sur la base d'éléments objectifs et sérieux, que cette manifestation, par les conditions dans lesquelles elle est prévue, est de nature à susciter des troubles à l'ordre public, du point de vue de la sécurité publique, de la tranquillité publique ou de la salubrité publique.

Les organisations syndicales et associations de l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) ne considèrent pas que la liberté de manifester puisse dépendre du seul bon vouloir du préfet de police. A l'évidence, l'interdiction du défilé prévu le 24 novembre, parce qu'elle révèle une interdiction générale de tout cortège ou défilé en Île-de-France à compter du 9 novembre, excède les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

**Les organisations syndicales et les associations appellent le personnel de l'ESR à se rassembler nombreux le 24 novembre place Jussieu à Paris pour renouveler notre opposition toujours aussi vive contre la loi de programmation de la recherche et signifier par notre présence notre détermination à préserver nos droits fondamentaux.**

Vous pouvez télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire [ici](#).